

« Le problème, c'est que la FWB ne pourrait pas faire face à ces nouvelles dépenses. »

Christian BEHRENDT, ULg

17 000

travailleurs sont dans les institutions provinciales, 10 000 rien que dans l'Enseignement.

Provinces et pauvreté : deux des chantiers de la majorité

« Cela mènerait à la régionalisation »

PROVINCES

Supprimer les institutions provinciales mènerait à régionaliser les compétences de la Fédération Wallonie Bruxelles. Analyse.

• Marie-Laure MATHOT

Réformer les Provinces : c'est l'un des grands axes de la déclaration de politique générale de la nouvelle majorité MR-cdH. Comment ? En deux temps. D'abord en octroyant les compétences exercées par les Provinces à la Région, aux Communautés ou aux communes. Ensuite, l'idée est de renforcer le rôle du gouverneur, de supprimer le collège provincial et de remplacer le conseil provincial par une représentation des communes de la Province.

Pour le constitutionnaliste de l'ULg Christian Behrendt, deux problèmes majeurs font obstacle à cette réforme : la question de la majorité et celle de l'argent.

La majorité d'abord. « La nouvelle coalition avec 38 voix sur 75 ne pour-

rait pas réformer les provinces toute seule car il est nécessaire d'atteindre une majorité des deux tiers pour voter un décret spécial. Il faudrait donc que le Parti socialiste vote en faveur de cette réforme. » C'est pas gagné.

Il resterait ensuite à trouver les financements pour les entités qui hériteraient des compétences provinciales.

La FWB n'a pas les moyens

« Quand on envisage de supprimer les institutions provinciales, cela signifie que c'est l'organe supérieur où la compétence dérive qui devrait les reprendre. » Autrement dit, ces matières reviendraient au fédéral, à la Région, à la Fédération Wallonie-Bruxelles (FWB) ou aux communes en fonction des compétences que ces entités exercent.

Par exemple, le tourisme reviendrait à la Wallonie qui est en charge de cette compétence, « ce qui n'est pas trop compliqué », commente Christian Behrendt. Par contre, l'enseignement et la culture reviendraient à la FWB qui est en charge de l'Éducation, « c'est le talon d'Achille », note le spécialiste.

« Le problème, c'est que la FWB ne pourrait pas faire face à ces nouvelles

dépenses. Elle parvient déjà à peine à boucler son propre budget. Imaginez qu'elle reprenne le portefeuille de l'enseignement et de la culture actuellement dans les mains des Provinces. Cela représente 500 millions d'euros, soit un demi-milliard. »

Suffirait-il de donner l'argent qu'avaient les Provinces à la FWB ? « Impossible. Cet argent vient de l'impôt levé par les provinces via le précompte immobilier. Si l'on supprime les institutions provinciales, impossible de le prélever. Autre problème : la FWB n'a pas de pouvoir fiscal, elle ne peut donc pas lever d'impôt pour financer ces nouvelles matières. »

Seule solution, la régionalisation

Aller chercher l'argent à la Région ? « C'est interdit par la Constitution. » Augmenter la dotation du fédéral ? « Il faudrait revoir la loi spéciale de financement au fédéral et donc avoir l'accord de la N-VA pour obtenir une majorité des deux tiers. »

Alors quoi ? « La seule solution, c'est la régionalisation des compétences concernées de la FWB. Puisque la FWB n'est pas assez robuste, donnons ces compétences à la Région. Mais jusqu'à présent, le cdH n'y est pas favorable. » ■

Les Provinces existeront toujours

Réformer les Provinces ne veut pas dire les supprimer pour autant. L'idée de la nouvelle majorité MR cdH est de garder le gouverneur et de renforcer son rôle. « Son utilité n'est pas à démontrer, commente Christian Behrendt. On le voit notamment lors de catastrophes qui touchent plusieurs communes à 3 h du matin. Dans ce genre de situation, c'est lui qui prend les décisions. »

Le territoire provincial existera toujours. « On en a besoin pour plusieurs choses, notamment les élections puisqu'il s'agit de circonscriptions », continue le constitutionnaliste de l'ULg.

Qui de l'emploi ?

Et les fonctionnaires qui travaillent dans les Provinces, que deviendraient-ils en cas de suppression des institutions ? « Sur les 17 000 fonctionnaires provinciaux, 10 000 sont dans

l'enseignement, 3 000 travaillent dans l'action sociale », détaille Christian Behrendt. Ils seraient donc « transférés » en même temps que les matières. Quant aux autres, « les fonctionnaires provinciaux ne doivent pas s'inquiéter car ils continueront à apporter des services mais ils le feront peut-être à partir de la Région ou de la Commune. On ne mettra pas en cause leur emploi », déclarait hier matin Benoît Lutgen. ■